

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 13 DECEMBRE, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à L'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 06 DECEMBRE 2021

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, ARQUIE David, MONTIEL Marc, MEESEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, PUJOL Aurélie, MARROU Stéphane (arrivé au point 4), TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTI-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, FOURNIOLS Gilbert, WYBIERALA Michel, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian, MARSAGLIA Alex.

PROCURATIONS : AUDU BENALI Sandrine à MEESEMAN Evelyne, ROUX Pascale à FRESQUET Céline

ETAIENT ABSENTS : LE JONCOUR Eléonore

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, FRESQUET Céline est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2021 : Le Conseil Municipal a approuvé à 23 voix pour le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2021, Madame TONIN Jacqueline, Messieurs WYBIERALA Michel et FOURNIOLS Gilbert ne souhaitent pas voter le PV, même s'ils estiment que le Conseil Municipal du 04/11/2021 y est bien retranscrit.

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

DEC-2021-036	Achat mobilier salle Orange Pole TEC
DEC-2021-037	Suppression de la régie mixte du Service Municipal Jeunesse
DEC-2021-038	Suppression de la régie de recettes du Service Municipal Jeunesse
DEC-2021-039	Acceptation indemnisation sinistre du 26/09/21 dommage électrique compresseur restaurant scolaire

Monsieur le Maire demande une minute de recueillement à la mémoire de Mme LE JONCOUR Eléonore,
Monsieur WYBIERALA Michel fait une lecture d'un texte d'hommage en sa mémoire.



21-070 : DESIGNATION DES ELUS REFERENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** à l'unanimité les référents suivants :

- ❖ Le Maire Jean-Luc DEPRINCE
- ❖ Madame Céline FRESQUET, conseillère municipale avec comme suppléant Monsieur Bertrand TOUSSAINT, conseiller municipal.

21-071 : AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE LOI SUR L'EAU - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET DECLARATION DE TRAVAUX DU SYGRAL POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2021-2025 DU BASSIN VERSANT DE LA GIMONE (PARTIE TARN-ET-GARONNE) ET DE SES AFFLUENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la demande de Déclaration d'Intérêt Général et de déclaration de travaux au titre de la Loi sur l'Eau déposée par le Président du SYGRAL.

21-072 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** comme indiqué ci-dessous le Budget Primitif 2021 par voie de décision modificative n°2.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (chap.) – Fonction - Opération	Montant
1068 (10) - 01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	79 521,00	1381 (13) - 321 : Etat et établissements nationaux	39 844,00
		1388 (13) - : Autres	39 677,00
Total dépenses	79 521,00	Total recettes	79 521,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (chap.) – Fonction - Opération	Montant
6718 (67) - 01 : Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	2 769,00	7364 (73) – 01 : Prélèvement sur les produits des jeux	2 769,00
7391171 (014) - 01 : Dégrèv. TF sur prop. non bâties	3 600,00	74127 (74) – 01 : Dotation nationale de péréquation	3 600,00
Total dépenses	6 369,00	Total recettes	6 369,00
Total Général Dépenses	85 890,00	Total Général Recettes	85 890,00

Madame TONIN Jacqueline demande des explications, Madame la Directrice Générale des services intervient pour détailler ces écritures comptables.

21-073 : MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la mesure où le montant des dites dépenses n'excèdent pas 25 % des crédits votés l'année précédente, sur les chapitres 16, 20, 204, et 21 des budgets de la Commune et de l'Assainissement.

Madame TONIN Jacqueline demande des précisions sur la ligne 6 (compte 21311 – Hôtel de ville – fonction 025) des précisions lui seront données ultérieurement.

21-074 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les termes de la convention de mise à disposition du matériel aux établissements scolaires.

- **D'APPROUVER** les tarifs de mise à disposition.

QUESTIONS ORALES :

Avancement des travaux de l'église :

Monsieur le MAIRE s'adresse à l'opposition : Je voudrais parler de l'article du Petit Journal concernant l'église. Vous savez très bien que l'étude est en cours vous mentez à la population. Malheureusement le Bureau d'études traîne. Les travaux s'effectueront à la suite des conclusions du bureau d'études.

Monsieur WYBIERALA Michel : En ce qui concerne l'église comme tout propriétaire, la commune se doit de réparer les fuites.

Monsieur le Maire : Nous ne vous avons pas attendu Monsieur WYBIERALA, cela fait 4 ans que nous attendons que les Bâtiments de France se mobilise pour l'église à nos côtés. Cette église est classée Monument Historique et nous sommes obligé d'attendre l'aval des Bâtiments de France.

Monsieur BONNEFOI Jean-Claude : Cela est le même chose pour la statue de la Vierge à l'Enfant. La restauration rencontre de problèmes techniques et cela dure depuis 4 ans.

Utilisation de la salle des fêtes :

Monsieur WYBIERALA Michel : La fête de fin d'année de l'école Sainte Lucile s'effectue chaque année à la salle des fêtes, est-ce que ce sera gratuit ?

Monsieur le Maire : oui bien sûr comme d'habitude la salle des fêtes restera gratuite.

Remplacement du siège de Madame LE JONCOUR Eléonore :

Monsieur WYBIERALA Michel : Qu'en est-il de la succession de Madame LE JONCOUR Eléonore ?

Monsieur le Maire : Le courrier de proposition de siège est parti.

Crise sanitaire :

Monsieur le Maire précise que la crise sanitaire de la COVID actuelle (comme l'année dernière) ne nous permettra pas de présenter les vœux à la population à la salle des fêtes.



Fin de séance 18:46